

# L'accompagnement en maintien en emploi par un conseiller PDP

**Vous rencontrez une difficulté de santé impactant votre travail ? Vous avez besoin d'être accompagné dans le maintien en emploi ?**

Prévention santé travail 35 vous propose de rencontrer un conseiller en Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP).

Les missions du conseiller PDP :

- vous informer sur vos droits et les dispositifs existants en matière de maintien en emploi ;
- co-construire et coordonner un parcours de maintien en emploi adapté à vos besoins médico-socio-professionnels ;
- mobiliser les partenaires de la compensation du handicap lorsque cela est nécessaire.

## Bon à savoir



- L'accompagnement est **confidentiel et personnalisé**, en lien avec votre médecin du travail. Il est accessible **que vous soyez en poste ou en arrêt du travail**.
- Pour en bénéficier, votre employeur doit être adhérent à Prévention santé travail 35. Aucun coût supplémentaire n'est à prévoir : cette prestation est déjà comprise dans les cotisations.
- Les travailleurs indépendants peuvent adhérer directement à notre Service.

## Nos coordonnées

**Vous souhaitez être accompagné ?**

**Prenez rendez-vous auprès du secrétariat de la cellule PDP.**

Tél : 02 23 35 10 51

Mail : cellulepdp@pst35.fr

## Pour en savoir plus

Consultez notre page web dédiée à la Prévention de la Désinsertion Professionnelle  
[en cliquant sur ce lien](#) ou en scannant ce QR code.



Tampon du médecin du travail :

## NOTES

---

**i Pour plus d'informations, prenez conseil auprès de votre médecin du travail.**



Suivez-nous sur :



**DES EXPERTS PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL POUR VOUS ACCOMPAGNER**

Retrouvez toute notre documentation sur  
[www.preventionsantetravail35.fr](http://www.preventionsantetravail35.fr)

